

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 9 (1857)

**Artikel:** Notice historique sur l'abbaye de Bellelay  
**Autor:** Quiquierez, A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-549539>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## II. NOTICE HISTORIQUE

### *sur l'abbaye de Bellelay,*

par A. QUIQUÈREZ. (\*)

---

Chaque année, autant qu'il a été possible, nous avons cherché à traiter un sujet relatif à la localité même où se réunissait la Société jurassienne d'émulation. Aujourd'hui, que pour la première fois on s'assemble à Bellelay, il paraît tout naturel de parler de cette abbaye, qui, dans son temps, contribua puissamment à répandre les lumières du christianisme et la civilisation dans cette chaîne de montagnes longtemps déserte et abandonnée.

Il serait toutefois trop long de raconter son histoire détaillée; plusieurs auteurs en ont d'ailleurs déjà fait mention plus ou moins sommairement et une partie des actes de ses archives sont actuellement consignés dans le recueil de chartes publié par M. Trouillat. (\*\*)

Disons-le seulement en passant, Bellelay doit son origine à un chanoine de Moutier-Grandval, à un des prévôts de cette célèbre abbaye. Les Bénédictins, premiers habitants de

(\*) Nous publions ce travail et le suivant, tels qu'ils ont été adressés au bureau central. On comprendra facilement que des études sur Bellelay, faites en même temps par MM. Gobat, Quiquerez et Mandelert, doivent présenter bien des pages identiques; cependant comme ces études forment chacune un tout, offrant des détails particuliers, nous n'avons cru devoir nous permettre ni changement, ni suppression. Nous publions donc les notices *in extenso*.  
(Note du bureau.)

(\*\*) Les archives de Bellelay avaient été enlevées à la Révolution de 1789 et une partie transférée à Inspruck. Nous ne savons comment un certain nombre de ces documents a été déposé à la préfecture de Delémont, mais lorsque nous fûmes chargé de réintégrer à Porrentruy les archives de l'Évêché, qui étaient à Berne, nous demandâmes l'autorisation d'y joindre ces débris d'archives de Bellelay et autres documents, qui actuellement sont compris dans le même dépôt.

ce monastère ayant embrassé le parti du pape Grégoire VII, dans ses querelles avec l'empereur Henri IV, furent chassés de leur antique demeure par leurs propres patrons et l'Evêque de Bâle, partisan du prince germain; aux moines de l'ordre de St-Benoît succédèrent des chanoines, et dès lors le soin de la corporation nouvelle n'occupa pas exclusivement le temps de son supérieur. L'un d'eux, le premier auquel les actes donnent le titre de Prévôt, employait à la chasse une partie de ses loisirs. On raconte que vers l'année 1136, il s'était aventuré dans les sombres forêts qui couvraient la chaîne de montagnes à l'ouest de Moutier-Grand-Val, et que, dans l'ardeur de la poursuite d'une laie, il perdit la trace de ses compagnons de chasse. Egaré au milieu de ces montagnes désertes, il erra pendant trois jours dans ces terrains tourbeux et dans des forêts séculaires, sans pouvoir sortir de ces solitudes. Alors renonçant à trouver son chemin par ses propres efforts, il invoqua le secours du Dieu tout-puissant et promit de fonder une chapelle en l'honneur de St-Augustin, s'il pouvait sortir de ce désert. Son vœu fut exaucé, et, peu après, il construisit en effet un modeste oratoire au lieu même où il avait fait cette promesse. La tradition rapporte qu'il fut établi sur l'emplacement où s'éleva l'église actuelle et où il y avait jadis un autel dédié à St-Augustin et à St-Norbert. (\*)

Dès l'instant qu'il y eut une chapelle, il fallut des desservants et bientôt ce désert vit arriver une colonie de moines de l'ordre des Prémontrés, suivant la règle de St-Norbert. Le premier supérieur fut Gérold, qui amena des compagnons depuis les bords du lac de Joux. Il eut 41 successeurs depuis

(\*) Dans l'acte de confirmation de ce monastère par le pape Innocent II, 14 mars 1141, il est dit que les chanoines de l'ordre des prémontrés suivront la règle de St-Augustin. Les seules terres dont ils furent d'abord en possession étaient la vallée même de Bellelay, appelée *Russam Vallem*, à raison de l'eau rougeâtre qui sortait des tourbières, l'église de St-Ursicin à Neureux, la cure de Boécourt et des vignes près de Bienne. — Trouillat, T. I. 280.

vers l'année 1136 jusqu'en 1797, époque où les Français s'emparèrent de l'abbaye et le dernier abbé, Ambroise Monnin, alla terminer sa carrière, le 1<sup>er</sup> décembre 1808, à Bassecourt, son lieu natal.

Longtemps ces prélats ne furent que de simples supérieurs de monastère et leur titre même d'abbé ne leur donnait pas le droit de porter la mitre et la crosse. Ce ne fut qu'au quinzième siècle, durant le concile de Constance, qu'ils obtinrent ce privilège.

Dès les premiers temps de la fondation de Bellelay et surtout durant les 12 et 13<sup>me</sup> siècles, les seigneurs de la contrée firent de nombreuses donations à ce monastère. L'Evêque de Bâle lui incorpora quelques paroisses voisines avec des revenus importants. Les moines eurent des terres dans tout l'Evêché, des dîmes en beaucoup de lieux, des vignes sur le lac de Biemme et surtout à la Neuveville. Plus tard, ils acquirent les prieurés de Grandgourt et de la Porte-du-Ciel.

De vastes pâturages et d'immenses forêts entouraient le monastère même. L'ensemble de ces domaines comprenait 2,670 journaux, donnant un revenu évalué à 20,000 francs en 1790.

L'abbaye de Bellelay formait un des corps politiques de l'Evêché de Bâle; son supérieur avait la présidence des députés à la réunion des Etats du pays. Elle avait un territoire particulier, appelé la Courtine, dans lequel elle jouissait de quasi-droits de souveraineté. Combourgeoise de Berne (\*), de Biemme et de Soleure, elle s'appuyait sur l'une ou l'autre de ces villes, selon les circonstances; elle leur fournissait son contingent militaire, quand ces cités réclamaient le secours de ses hommes de guerre.

Ainsi dans un désert, dans un marécage au sein d'une immense forêt de sapin, s'était d'abord élevé le modeste cloche-

(\*) Sa combourgeoisie avec Berne datait de 1414, mais en 1530, à raison de la réformation, l'Evêque de Bâle força Bellelay de renoncer à cette alliance. Cependant l'abbé Cuenat parvint en 1649 à obtenir des lettres de protection de Berne.

ton d'une chapelle, puis la tour solide d'un haut clocher, dont nous voyons encore les restes au côté droit du portail de l'église actuelle, puis ensuite un vaste monastère peuplé d'une nombreuse colonie de moines, alliant d'abord à la prière la culture de leurs propres terres, desservant de nombreuses paroisses, où chaque fête et dimanche, ils se rendaient à pied, munis d'un simple bâton pastoral. Tavanne, les Genevez, Lajoux, Bassecourt, Boécourt et autres villages n'avaient point d'autres pasteurs et ils s'en contentèrent aussi longtemps que ces curés, un peu nomades, s'acquittèrent régulièrement de leur mission. Mais de temps à autre il arriva qu'à Bellelay, comme en bien d'autres monastères, la richesse et le bien-être firent tort au service de Dieu et nous avons lu aux archives de graves plaintes contre le relâchement du service paroissial, réduit, au 18<sup>e</sup> siècle, au bon plaisir des moines et ne consistant plus qu'en une messe le dimanche, sans instruction religieuse quelconque, en sorte que plus d'une fois l'Evêque fut obligé d'intervenir et de rappeler aux moines que la desserte d'une paroisse ne consistait pas seulement dans la lecture d'une messe en latin.

Bellelay s'était du reste relâché sur plusieurs points de ses statuts claustraux. L'autorité de l'abbé n'était pas suffisante pour maintenir l'ordre et la discipline (\*). L'enceinte du couvent paraissait trop restreinte aux jeunes moines ; souvent on les voyait parcourir les villages et les métairies fort loin à la ronde, allant où l'on ne devait pas les rencontrer, se faisant même battre au cabaret. Le vœu de pauvreté n'était pas rigoureusement observé ; des moines à esprit mercan-

(\*) Le Jésuite Sudan, dans son *Histoire manuscrite de la guerre des Suédois*, nous dit, page 94 : que le 13 février 1635, mourut l'abbé David Juillerat, abbé de Bellelay, homme de grand mérite, restaurateur du couvent, par son zèle et sa conduite exemplaire, en faisant observer le service religieux qui s'était beaucoup ralenti, en détruisant le droit de propriété qui s'était établi parmi ces religieux. Il fit restaurer et rebâtir une partie du couvent, construire la grande route près de Béroly et on y grava sur un rocher : *Iter para tutum* 1626. C'est aussi lui qui fit délimiter par des pierres bornes le domaine appelé la Courtine.

tile conservaient des relations avec leurs familles et faisaient divers négoes par l'intermédiaire de leurs parents. Ceux-ci allaient et venaient au couvent qui était devenu le centre de ce mouvement désordonné.

Ce ne fut que dans la seconde moitié du siècle dernier que l'abbé De Luce, originaire de Porrentruy, parvint à ramener l'ordre et la discipline en exigeant que chaque religieux apprît un art ou une science pour occuper ses moments de loisir. Ce fut lui qui fonda à Bellelay cet établissement d'instruction destiné d'abord aux novices, mais dans lequel on admit bientôt des élèves étrangers. Ce collège fut ouvert en 1772 et il acquit une telle réputation qu'on y envoyait des étudiants de toutes les parties de la France et des pays voisins. Plusieurs hommes distingués sont sortis de cet établissement. Le pensionnat était organisé sur le pied des écoles militaires de France. On y avait adopté les mêmes livres élémentaires, le même mode d'enseignement. Les élèves portaient un uniforme, faisaient l'exercice du fusil et du canon, s'occupaient de travaux de fortification, en sorte que leur vie intérieure et leurs récréations n'avaient rien de monacal et les préparaient au contraire à rentrer honorablement dans la société et le monde auquel ils appartenaient. L'instruction qu'on donnait à Bellelay faisait le plus grand contraste avec celle du collège de Porrentruy, sous l'administration des Jésuites et ensuite sous celle du clergé qui dirigeait d'après les règlements fournis ou sanctionnés par le prince-évêque de Bâle.

Depuis l'époque où l'abbé De Luce réorganisa Bellelay, jusqu'à la dissolution de cette abbaye par suite de la révolution française, ce monastère fut un des plus réguliers de la contrée ; il en sortit des hommes de mérite et de talents et plusieurs personnes se rappellent encore des honorables religieux, Père Paul L'hoste, qui dirigea encore longtemps un collège, P. Pacifique Migy, d'abord curé de Berne, puis de Porrentruy, où il mourut en 1814, victime de son zèle pour les malades que la guerre avait multipliés dans sa paroisse ;

de P. Voirol, de P. Fleury, ces deux respectables professeurs de théologie ; de P. Xavier Ertel, préfet du collège et opticien distingué ; de leur confrère P. Himier Cramatte ; de P. Berhier, jeune religieux de mérite, qui avait été envoyé à Paris pour y puiser une instruction à la hauteur de la charge de principal du pensionnat qu'on lui conféra à son retour, et qui plus tard mourut en remplissant les mêmes fonctions au collège de Delémont ; enfin de tant d'autres qui ont desservi des cures dans le pays ou qui se sont retirés à l'étranger.

Bellelay n'était pas seulement renommé par son collège, mais bien encore par l'hospitalité qu'on y recevait. Tout étranger arrivant au monastère pouvait y rester trois jours sans invitation. Pendant tout ce temps son couvert était mis à la table de l'abbé, si c'était un homme ayant une certaine éducation, ou à la table des moines, s'il était d'une condition inférieure. (\*)

Les pauvres du voisinage, quelle que fut leur croyance religieuse, y trouvaient d'abondantes aumônes. Tous les jours à midi, on distribuait à chaque pauvre un pain d'une livre. Cette distribution journalière exigeait environ cinq mille quintaux de pain par an. Nous n'avons pas à discuter si tant de générosité fit naître des paresseux, nous citons un fait et l'intention était bonne.

Enfin, dans une maison séparée du monastère et attenante à la grande ferme on avait fondé un établissement pour les pauvres orphelines provenant en particulier des villages qui payaient des dîmes ou des rentes au couvent. Elles étaient élevées et instruites par des maîtresses spéciales, qui avaient pour mission de les préparer à devenir d'honnêtes femmes

(\*) La table ordinaire des religieux était abondamment servie, mais sans luxe ni recherche. Chacun d'eux avait une bouteille de vin à diner. Quand il y avait des étrangers, on faisait quelques plats de cérémonie et on apportait des vins bouchés. L'abbé, le premier, le cellerier et autres dignitaires faisaient les honneurs de la table. Lorsqu'ils étaient seuls, l'un des religieux faisait une lecture spirituelle durant les repas.

de ménage et à pouvoir gagner leur vie dans la condition où elles étaient nées.

Bellelay jouissait de bien des immunités ecclésiastiques et civiles, mais cependant l'Evêque de Bâle, qui en était l'avoué, avait su étendre sa juridiction sur ce monastère, de telle sorte que les supérieurs de l'ordre des Prémontrés ne pouvaient visiter cette abbaye sans être accompagnés d'un membre de l'officialité de l'Evêque. A la mort d'un abbé le châtelain ou bailli de Delémont se rendait à Bellelay et prenait possession des clefs qu'il gardait jusqu'à l'élection d'un nouvel abbé.

Cette abbaye n'était point autrefois aussi vaste qu'on la voit actuellement ; (\*) son église même était beaucoup plus modeste. Elle n'avait qu'une seule tour, celle de droite, qui servait de portique à l'église. Ses murs actuels sont encore ceux construits au 12<sup>e</sup> siècle, du moins jusqu'à l'étage de forme octogone. Le monastère était en partie renfermé dans la cour intérieure du couvent actuel.

Tous les autres édifices de Bellelay, tels que nous les voyons, et même le pensionnat qui est démoli, ont été construits durant le 18<sup>e</sup> siècle. L'église bâtie en 1714, en forme de croix, est un grand vaisseau de 170 pieds de long sur 70 de large. De vastes caveaux ont été ménagés sous la partie orientale de cet édifice pour servir de sépulture aux moines. La voûte de la grande nef a 70 pieds de haut. Il y avait cinq chapelles voûtées de chaque côté de la nef et toutes les voûtes de l'église sont en brique. L'église entière était pavée en petites dalles formant divers dessins et compartiments. Elle était richement gypsée et peinte à fresque. Un grand orgue occupait le côté occidental de la nef et un autre plus petit était placé au côté septentrional du chœur.

Les tours avaient 105 pieds de haut jusqu'au dôme, et le dôme 35 pieds jusqu'à la croix. Le portail de l'ancienne

(\*) Le couvent de Bellelay fut brûlé en 1480 ; le conseil de la ville de Porrentruy, en reconnaissance de ce que l'abbé lui envoyait tous les ans 2 fromages, délégua des députés pour complimenter le prélat sur ce désastre, mais ne lui donna rien. — Comptes de la ville de Porrentruy, 1480.



tour, qui avait jadis servi d'entrée à l'église, fut alors converti en passage pour arriver dans la cour intérieure du monastère.

La grande cour et l'enclos entouré de hautes murailles comprend une surface de 26 journaux. En entrant dans la cour, on trouvait d'abord à gauche le bâtiment du pensionnat ayant 19 croisées de façade. Sa longueur était de 180 pieds et sa largeur de 40. (\*) Dans cette même cour, d'autres édifices renfermaient une forge, une tannerie et divers autres ateliers et dépendances. Un moulin, compris dans l'enclos, était accompagné d'une vaste boulangerie.

Le monastère proprement dit forme un carré de 200 pieds de côté, flanqué de quatre pavillons et fermé au nord par l'église. La façade de l'ouest porte la date de 1738, mais la construction de l'ensemble de ces édifices avait déjà été commencée en 1728. Ce fut l'abbé Sémon qui fit exécuter ces immenses constructions et il faut qu'à cette époque Bellelay ait été fort riche et eût à l'avance préparé des matériaux et des sommes considérables pour exécuter une telle entreprise.

Nous n'avons point l'intention de décrire ces bâtiments. Il en existe une description détaillée dans un acte rédigé le 19 mars 1798, lorsque la France en prit possession. Ce procès-verbal coûta vingt jours de travail au notaire-géomètre Gassmann, et c'est dans ce document que nous puiserons cependant quelques renseignements intéressants.

Les édifices, comprenant l'abbatiale, le cloître proprement dit et la maison des novices, sont bâtis en grande partie en pierres de taille. Une immense cave voûtée règne sous tous ces bâtiments. On pourrait entrer avec des voitures et s'y promener à cheval. L'abbé Jean-Pierre Cuenat, dont nous parlerons bientôt, rapporte bien que de son temps, soit au

(\*) Le pensionnat renfermait non-seulement le logement et le réfectoire des élèves, mais encore toutes les salles nécessaires à la tenue des classes, à l'étude de la musique, des beaux-arts et même une salle d'armes et de danse.

milieu du 17<sup>e</sup> siècle, il y avait à Bellelay une très-grande cave et beaucoup d'autres plus petites renfermant bon nombre de mères-bosses et des centaines de centaines de mesures de vin, et cependant nous croyons que le seul bouteiller que l'abbé Sémon fit ménager sous l'un des pavillons aurait pu contenir tous les vins dont son prédécesseur s'enorgueillissait.

Les grandes portes de ces caves étaient fermées par de lourdes et superbes grilles de fer, faites par Humbert Baccon, serrurier à Delémont en 1730. (\*)

C'est dans ces caves que l'on fait actuellement cette bière renommée de Bellelay. Elle doit sa qualité non-seulement au perfectionnement de sa fabrication, mais surtout aux avantages que fournissent ces caves par le refroidissement des cuves au moyen des grands courants d'air, auxquels sont exposés les arceaux du côté oriental, et les caves renfermant la bière fabriquées qu'on peut aérer à volonté. Ces caves sont toutes pavées de dalles.

Plusieurs grands escaliers, tous en pierre de taille d'une seule pièce par marche, servent de communication entre toutes les parties de ces vastes édifices. A chaque étage règne un corridor placé du côté de la cour et sur lequel s'ouvrent les portes de tous les appartements. Ces corridors sont tous carrelés de belles pierres formant des compartiments et quelques-uns de briques. Dans la mauvaise saison, lorsque les neiges couvraient la campagne, les moines pouvaient prendre de l'exercice dans ces longs corridors et dans une salle à ce destinée. Il y avait plus de 10 grandes salles, et les principales étaient dans les pavillons. L'une près de l'église servait de théâtre, une autre de bibliothèque. Il existait plus de 60 chambres, la plupart chauffées. On voyait bon nombre de cheminées appelées chauffe-panse, surtout dans les apparte-

(\*) *Notice hist. et statist. sur les mines, forêts et forges de l'Evêché de Bale*, par Quiquerez, p. 107.

Le chœur de l'église était séparé de la nef par un magnifique grillage de fer qu'on voit encore à la porte d'un jardin de Bienne.

ments de réception et dans ceux destinés aux hôtes de distinction.

L'appartement de l'abbé se composait d'un salon avec un parquet et un plafond orné de belles sculptures en gypse, d'une chambre à coucher et d'une antichambre pour son valet. — Les hôtes étaient logés selon leur rang dans la société à laquelle ils appartenaient. Leurs appartements étaient tous dans l'abbatiale séparée du cloître par une cloison ou grillage régnant du haut en bas du bâtiment.

Les moines avaient chacun une chambre chauffée par un fourneau servant à deux de ces cellules. Les novices couchaient au froid, chacun aussi dans un cabinet peu spacieux. Il y avait des chambres pour les ateliers des ouvriers s'occupant d'art ou de métiers, des cabinets de physique, de chimie, d'optique et autres, pour ceux qui s'adonnaient aux sciences. Le trésor était renfermé dans une chambre voûtée et bien fermée.

Un vaste réfectoire occupait une salle du rez-de-chaussée du côté du midi. Il attenait à la cuisine avec laquelle il ne communiquait cependant que par deux tours par où l'on passait les plats.

Il y avait non-seulement la cuisine ordinaire avec une vaste cheminée dont le manteau pouvait absorber la vapeur des plus grands et des plus nombreux potages ; sa table formée d'un madrier de bois de hêtre de 3 pouces d'épaisseur était assez grande pour y étendre et couper un bœuf. A défaut de potager, dont l'usage n'était pas encore connu, on voyait des rangées de réchauds où trouvaient place une multitude de casseroles.

A côté de la grande cuisine, était celle destinée aux rôtissoires, et Dieu sait quel tic-tac faisaient les tournebroches aux jours de fêtes et d'anniversaires de bouteilles. (\*) Le

(\*) Toutes les archives des monastères renferment des donations ou des constitutions de rentes destinées à célébrer l'anniversaire des donateurs, non pas à l'église, mais au réfectoire. Quelques-uns de ces actes désignent même la quantité de vin et les espèces de mets qu'on devait servir en telles occasions.

pâtissier avait aussi sa cuisine et ses petits fours, où se cuisaient à point les tourtes et les entremets délicats. (\*)

Le garde-manger était fort vaste et le séchoir pour le lard, les jambons et autres pièces fumées, était certes un des plus renommés de la contrée. Nous ne savons pas quelles étaient les dimensions de l'ancien garde-manger du monastère, mais en lisant l'inventaire de ce qu'il contenait en juillet 1654 on doit croire que les moines prenaient soin de cette partie de leur cloître. L'abbé Jean-Pierre Cuenat nous dit dans ses *Mémoires* qu'à cette date « le religieux Messire » Gaspard Brunner, tirant contre la Porte-du-Ciel étant malade, a laissé à Bellelay, comme proviseur qu'il était : 1° au » cellier du bas : Beurre, sept soilles que tiennent pour le » moins chaque 220 pots. Fromage, 36 meules. (\*\*) Oing sept » soilles. Peignons de suif huit. Sayin (sain-doux) une soille. » 2° Au cellier proche du petit four a laissé : Fromage, » 35 meules ; beurre, une soille de 50 pots. 3° En la cham- » bre de la chair a laissé : En lard septante-et-une fiores » (bandes de lard) et en jambons, cotaines et autres chairs » en proportion. Ainsi que bien d'autres choses ailleurs. (\*\*\*)

Entre le pensionnat, l'église et l'abbatiale il y avait une grande cour ouverte au public. Mais toute la partie au levant

(\*) Il fut un temps où le maître du réfectoire réglait la portion de vin de chaque moine avec une petite coupe appelée *justicia* ; mais elle crut en dimension à mesure que les revenus de l'abbaye allaient en s'accroissant. Pendant un certain temps elle fut de plus d'un litre par repas.

(\*\*) Les fermes de Bellelay étaient renommées pour une espèce particulière de fromage qu'on y fabriquait exclusivement. On les appelait des *têtes-de-moine* et il leur est resté le nom de fromages de Bellelay.

Les archives de la ville de Porrentruy nous apprennent que dès le milieu du 15<sup>e</sup> siècle, l'abbé de Bellelay avait l'usage d'envoyer au conseil de cette ville deux de ces fromages, et celui qui les portait recevait quelques deniers pour sa peine. — Quand l'abbé arrivait, on le recevait à l'hôtel-de-ville et on lui donnait un repas auquel on invitait la noblesse et les membres du conseil de ville.

(\*\*\*) *Mémoires de l'abbé J. P. Cuenat*, de 1659 à 1658. 2 juillet 1654.

du monastère était réservée aux moines et formait la clôture du couvent. Elle comprenait un vaste enclos cultivé partie en champs et prés et partie en jardin. Celui-ci avait de grandes terrasses plantées d'arbres et servant de promenades. (\*) On y voyait deux belles pièces d'eau, des parterres, des bosquets, et un grand jardin potager fournissant les légumes que le rude climat de Bellelay permettait d'y cultiver.

Le moulin et la boulangerie étaient relégués vers l'angle sud-est de l'enclos et dans la partie la plus élevée de celui-ci, adossé au mur de clôture, il y avait un cabinet où l'on allait faire musique durant les belles soirées d'été, pour jouir des beaux effets d'acoustique que produisaient les montagnes d'alentour.

En dehors de l'enclos se trouvaient une tuilerie, une vaste auberge, bâtie en 1740, et une grande ferme où logeaient les domestiques destinés à la culture des terres et aux grands travaux du monastère. L'abbé y faisait aussi nourrir ses chevaux de selle et d'équipage.

Cet ensemble d'édifices, le riche mobilier qu'ils renfermaient, les immenses terres qui en dépendaient, les rentes qu'on payait en vins, en blé, en denrées diverses et en argent faisaient de cet établissement un des bons monastères de la contrée, et, comme on l'a déjà dit, il fallait bien qu'il possédât de grandes ressources pour avoir pu construire tant de bâtiments dans un aussi court espace de temps. Toutefois, on doit remarquer à ce sujet que les pierres se trouvaient à côté du couvent, que les forêts voisines fournissaient presque sans frais tout le bois nécessaire; aussi la charpente de ces édifices présente un luxe et une profusion de bois dont on ne peut se faire une idée qu'en examinant de près

(\*) Une troisième terrasse, adossée au mur de clôture et exposée au soleil, est sans escalier et sans issues; on n'y peut arriver qu'avec une échelle. La tradition rapporte qu'on y mettait en pénitence des moines trop disposés à sortir du cloître. Dans cet espace restreint ils pouvaient bien voir la campagne, mais non pas en profiter et ils n'avaient pour compagnons que des lapins.

ces vastes ramures de bois équarris à vives arêtes et tout rabotés.

Tous les édifices compris dans l'enclos et les cours de Bellelay, renfermant une surface de 26 journaux et 105 journaux de pâturages, situés non loin de là, ont été vendus le 2 mai 1798 par le gouvernement français pour la somme de 4,050,000 f. en assignats, à M. Frédéric Japy, de Beaucourt. Cette somme pouvait alors représenter 25 à 30 mille francs en numéraire. Les autres terres environnant Bellelay furent comprises dans la dotation de la légion d'honneur et cependant vendues en 1812 à M. de Reinach d'Hirzbach pour 145 mille francs. On sait que depuis lors ces vastes domaines ont plus que triplé de valeur. L'Etat est resté en possession de quelques forêts et de grandes tourbières dont il a vendu la tourbe aux forges d'Undervelier aussi cher que si ce maigre sol avait été recouvert d'une épaisse forêt.

Après ce résumé de l'histoire et de la description de Bellelay, nous allons encore jeter un coup-d'œil rétrospectif sur la vie intérieure de ce monastère au 17<sup>e</sup> siècle, à la fin de la guerre dite des Suédois, et nous puisons ces détails dans les *Mémoires* ou journal de l'abbé Jean-Pierre Cuenat, élu le 27 février 1637, dix jours après le décès de son prédécesseur David Juillerat. (\*)

Ce prélat écrivait jour par jour les faits et gestes du monastère et souvent il signait les articles pour en attester la vérité. On trouve dans ce manuscrit de curieux renseignements sur les choses de cette époque; nous aurions pu les compléter par d'autres faits puisés dans les archives, ainsi que nous avons déjà rapporté, il y a deux ans, les usages de chasse des Nemrod de Bellelay au 16<sup>me</sup> siècle. Dans d'autres actes on trouverait des faits importants sur l'époque de la réformation, lorsque Bellelay résistait à la puissante pression de Berne, sa combourgeoise, qui employait toute son influence pour enlever à l'Evêque de Bâle et à l'abbé de Belle-

(\*) Hist. man. de la guerre des Suédois, p. 95.

lay, toutes les ouailles dans les Prévôtés de Moutier et de St-Imier. Alors on vit fuir de l'église de Tavanne un moine de Bellelay qui desservait cette paroisse, et le véhément Farel prêcha de telle sorte que séance tenante le peuple vota, à la majorité des suffrages, qu'il abolirait la messe pour adopter le prêché. Malgré cet affront fait à un religieux de Bellelay, malgré l'ingratitude des habitants de Tavanne, l'abbé ne laissa pas que de conférer la cure de cette paroisse à un prédicant réformé convenant à l'état de Berne et à ses ouailles, et comme il avait été élevé dans le monastère et lui avait rendu quelques services, l'abbaye lui envoyait tous les ans un tonneau de vin.

Les Prémontrés agirent avec prudence à l'égard de leurs ressortissants, ils les maintinrent dans le catholicisme, et si ceux qui étaient combourgeois de Berne leur furent enlevés par la réforme, ils ne laissèrent pas que de conserver de bonnes relations avec les prédicants, de leur payer régulièrement leurs prébendes, quand elles étaient à la charge du monastère. Si même les pasteurs réformés n'étaient point trop revêches et intolérants, ils trouvaient toujours à Bellelay le meilleur accueil.

Lorsqu'un siècle après éclata la guerre dite des Suédois, Bellelay eut recours à sa combourgeoisie de Soleure pour invoquer le bénéfice de la neutralité suisse. Mais les officiers étrangers et surtout ceux de l'armée française appartenant à la religion réformée ne respectèrent pas toujours les immunités du couvent et même le poste militaire qu'on y avait établi. En 1637, le duc de Saxe-Weymar ayant pris ses quartiers d'hiver dans la vallée de Delémont, des partis de son armée se répandirent dans les contrées voisines et Bellelay fut menacé. L'état de Soleure y envoya M. de Sury pour servir de sauve-garde, mais ce canton comme catholique était mal vu des Suédois ; aussi l'abbé, ne pouvant compter sur la protection helvétique, quitta l'abbaye et se réfugia à Bienne puis à la Neuveville. Une partie des religieux se rendirent à Fribourg en Suisse et il ne resta au couvent que cinq moines,

auxquels l'abbé recommanda de faire la meilleure réception possible aux Suédois, s'ils pénétraient dans le couvent. Ce moyen sauva Bellelay du pillage. Les officiers et soldats y trouvèrent un si bon accueil, une telle abondance de vivres et de vin, pour eux et pour les troupes logées dans le voisinage, qu'ils respectèrent les religieux et le monastère.

Deux ans auparavant, l'abbé avait été moins heureux en recevant le colonel Forbes, d'origine écossaise, mais au service de France. Ce chef était allé recruter en Suisse et retournait en France en traversant les états de l'Evêché. Arrivé à Bellelay, il s'était fait servir comme un prince, obligeant les moines à faire musique pendant ses repas et leur faisant endurer toutes sortes de vexations. Il traînait à sa suite des prisonniers de distinction et avait pour soldats un ramassis de mauvais sujets, que les manuscrits du temps appellent des brigands. Mais les paysans des Franches-Montagnes s'étant attroupés attaquèrent Forbes dans Bellelay, délivrèrent les prisonniers et obligèrent ces soldats étrangers à prendre la fuite vers Porrentruy. Ils ne durent même leur vie qu'à la générosité de l'abbé qui intercédait pour eux et, à force de prières, prévint une grande effusion de sang.

La retraite de l'abbé de Bellelay à la Neuveville dura plus longtemps qu'il ne l'avait présumé. Nonobstant l'intervention de l'état de Soleure, le monastère de Bellelay était toujours menacé d'occupation militaire et chargé de réquisitions de guerre fort onéreuses.

Le prieuré de Grandgourt, ne jouissant pas de la même protection, était abandonné, les terres incultes et les paysans en fuite.

L'abbé Jean-Pierre Cuenat était originaire de Cœuve. Les manuscrits du temps en font un grand éloge et ses *Mémoires* font voir que c'était un homme juste, de mœurs régulières, ferme pour la défense des intérêts du couvent et pour le maintien de la discipline, autant que la difficulté des temps le permettait. Son style et son orthographe se ressentent toutefois de l'usage qu'on avait alors de parler patois et il



n'a pu se défaire des termes et des expressions de son idiome national. Son prédécesseur avait déjà fait de longs séjours à la Neuveville dans la maison qu'il y avait fait réparer. A sa mort, le receveur de l'abbaye dans cette ville ne se gêna point de crocheter les portes et les coffres-forts et de piller l'argent, le linge et les effets que l'abbé David avait resserrés dans cette résidence. L'abbé Cuenat, en se réfugiant à la Neuveville en 1637, trouva la maison vide et en grande partie dépouillée, mais longtemps il n'eut que des soupçons et point de preuves contre le voleur, qui était un homme considéré du lieu. Plus tard, il acquit enfin la certitude des méfaits de ce receveur infidèle, qui fut accusé de bien d'autres vols qualifiés et cependant la bourgeoisie neuvevilloise lui donna ses suffrages pour en faire un conseiller municipal.

Il paraît que, durant ces temps d'agitation, les domaines du monastère étaient fort mal administrés. Le receveur de Bienne avait si bien su circonvenir l'abbé David que, lorsque ce receveur mourut, sa famille se mit en possession, comme d'un héritage, du moulin de Boujean et de ses grandes dépendances, que le receveur ne possédait qu'à titre de fermier. Il fallut un long procès soutenu par l'abbé Cuenat pour remettre Bellelay en possession de cette riche propriété.

Par suite du séjour de l'abbé à la Neuveville cette localité était devenue le centre de l'administration et des affaires de Bellelay. Il y tenait toute une maison, ayant avec lui plusieurs religieux, son valet de chambre, qu'il appelle souvent son *Ritter*, parce que selon l'usage, il l'accompagnait à cheval et lui servait de courrier. Il avait de plus un tonnelier, divers ouvriers, deux servantes et autres serviteurs.

Ses affaires extérieures se faisaient en bonne partie par des membres de sa famille, son frère et ses neveux. Un de ceux-ci reçut à bail le moulin de Boujean et dépendances. Jean-Henry Cuenat, son frère, faisait les achats de bétail pour le monastère et veillait à l'administration des biens de Grandgourt, restés à peu près incultes. Il les prit même à bail pour 40 livres de Bâle, somme extrêmement modique, et cepen-

dant l'abbé présumait qu'il pourrait à peine payer sa cense, tant la guerre pesait encore sur le pays (1647).

Outre les servantes attachées à la maison, il avait encore la visite de ses nièces, Henriette et Jeanne Cuenat. Elles étaient arrivées à la Neuveville au printemps de 1640, et le dimanche 13 mai, ces joyeuses Ajoulottes voulurent visiter l'île St-Pierre, que l'abbé appelle la *Grosse motte* du lac. La cuisinière Philippe Malliard et Janniron Voirol, la grosse servante, toutes deux des Genevez, trouvèrent des bateliers et des compagnons de promenade pour traverser le lac. Le vent soufflait bien un peu de l'ouest et facilitait la traversée, mais pendant qu'on goûtait le vin de l'île, le temps devint mauvais; un vent impétueux se leva et le bateau, chargé de douze personnes, fut jeté avec violence contre la *Petite motte* au grand risque de chavirer et de noyer tous les passagers. Ceux-ci furent forcés de passer la nuit sur cette butte dénudée, exposés aux froides rafales de la pluie et de la tempête. Ce ne fut que le lundi dans la matinée que les nièces et les servantes des moines purent rentrer à la Neuveville, fort humiliées de leur équipage et de leur équipée et s'attendant aux justes remontrances de l'abbé.

Jean-Henri Cuenat faisait le commerce de vaches et de chevaux pour le monastère. Il allait acheter des vaches aux foires de Bulle et de Romont. Une belle vache coûtait 6 doublons ou environ 90 francs de notre monnaie. Une paire de bœufs valait 100 livres de Bâle; un bon cheval se vendait 6 à 7 doublons de 4 écus de 25 batz l'un.

A cette époque les Neuvevillois faisaient fort peu de commerce. L'abbé était obligé de s'approvisionner dans les villes voisines, à Bienne et à Neuchâtel, et surtout de s'arranger avec des colporteurs. Des femmes du pays de Montbéliard parvenaient à traverser l'Evêché de Bâle, nonobstant l'occupation militaire, et vendaient à l'abbé des toiles blanches et du nappage. Une ex-religieuse de Cerlier lui en fournissait aussi, mais d'une qualité inférieure. Un ramoneur cumulait son office avec celui de colporteur et vendait des étoffes de

soie et des épices. Des Savoyards apportaient du sucre et de la canelle. Un négociant de Neuchâtel vendait des harengs à 11 batz la douzaine et du stoch-fish à 4 batz la livre. Ce prix se maintint plus de 15 ans.

On se procurait du sel où l'on pouvait en l'achetant à la mesure ou au tonneau ; il venait tantôt de France, tantôt d'Allemagne. David Godo, de Neuchâtel, vendit plusieurs fois du drap blanc à l'abbé pour les robes des moines, et une fois il donna un morcel de drap couleur châtaigne pour un *godillon* à la nièce de l'abbé.

La plupart des ouvriers et artisans étaient étrangers à la Neuveville. Un Bourguignon boiteux était le *chassenier* du monastère (le cordonnier). Un montagnard le pelletier ou tailleur ; l'abbé envoyait *courer* ou tanner les cuirs à Bienne.

On sait qu'il fut longtemps admis dans les monastères de saigner les jeunes moines à certaines époques, comme on taille et ébourgeonne les arbres trop vigoureux. Au célèbre monastère de St-Gall, il y avait un appartement spécial pour faire ces grandes saignées périodiques et pour observer le régime calmant qui les accompagnait. (\*) L'abbé Jean Pierre avait conservé cet usage et il y ajoutait encore des purgatifs. De temps à autre il faisait venir un chirurgien de Bienne, pendant qu'il séjournait à la Neuveville, ou de Porrentruy, quand il fut de retour à Bellelay, et non content de se faire saigner lui et ses moines, il leur administrait encore ce qu'il appelle des matières purgatives, qu'il mettait infuser dans du vin pour ne pas rendre le remède trop désagréable. Le 21 septembre 1640, il envoya à Berne frère Schwaller, cellier, pour acheter de ces matières purgatives destinées à composer ce vin laxatif et les purgations ordinaires du couvent. Le docteur Roy lui en vendit pour 3 doublons et demi.

(\*) Cet usage a été longtemps pratiqué dans un grand nombre de monastères. De Vaublanc. *La France au temps des croisades*. t. 1. p. 363. — Plusieurs autres ouvrages.

De temps à autre, appelé ou non, le médecin se rendait à Bellelay et l'on profitait de sa présence pour saigner et purger par précaution.

Bellelay avait acheté en 1633 de l'état de Berne une partie des dîmes des vignes de la Neuveville, moyennant une cense annuelle de 1800 pots de vin, qu'il y ait du vin ou non. Indépendamment de cette partie de dîme, Bellelay possédait d'autres droits sur le vignoble le long du lac et même des vignes en toute propriété. On y faisait quelquefois beaucoup de vin et la plus grande partie s'envoyait à Bellelay. Mais ce transport n'était pas chose facile. Les bateliers qui menaient les tonneaux jusqu'à Bienne et les voituriers qui les charriaient de là à Bellelay, avaient coutume non-seulement d'entamer fortement ces tonneaux mais de remplir le vide avec de l'eau. Pour prévenir cette fraude habituelle, passée à l'état de coutume et presque de droit, l'abbé s'avisa de fournir un tonnelet de vin pour apaiser la soif de ces gens durant le voyage. On leur donnait de plus à chacun un pot de vin en partant, avec pain et fromage en suffisance, et on leur promettait encore un pot de vin si les tonneaux arrivaient intacts.

Du reste l'abbé Jean-Pierre, pendant sa résidence forcée à la Neuveville, éprouvait bien d'autres désagréments. Ses nièces et cuisinières ne se contentaient pas de faire des échappées en bateau. Une des premières avait fait la connaissance d'un nommé Jacob Gremez, bourgeois de Porrentruy, et la cuisinière Philippe Maillard s'était laissé séduire par un Bourguignon que l'abbé appelle un esclave et un larron. A cette occasion il essaya de faire des vers en haine des Bourguignons dont il ne parle qu'avec colère et l'injure au bout de la plume. Mais cet échantillon de ses talents poétique n'est pas de nature à lui faire une réputation de poète :

Grogne que grogne  
Contre Bourgogne,  
Tous Bourguignons  
Sont bons larrons.

Les motifs de sa haine contre les Bourguignons paraissent provenir des incursions que des soldats de cette nation avaient faites sur les terres de l'abbaye. Bellelay avait été rançonné par les Impériaux, par les Français, par les Suédois et généralement par toutes les bandes armées qui s'étaient succédé dans le pays depuis 1634 jusque même après le traité de Westphalie, lequel semblait devoir mettre un terme à l'occupation militaire de l'Evêché de Bâle. En 1646, il y avait encore à Bellelay un corps de troupes soleuroises pour servir de sauve-garde. Les officiers qui les commandaient étant allés voir l'abbé à la Neuveville, le prélat donna en présent deux ducats au commandant, un demi-doublon au lieutenant et six testons à l'*Oberritter*. Il avait déjà fait un don semblable à des officiers bernois et pour le même motif en 1643, et les états qui lui fournissaient ces troupes exigeaient à leur tour d'assez fortes charges de guerre.

L'abbé Jean-Pierre avait cherché à renouveler avec Berne le traité de combourgeoisie que l'Evêque lui avait fait abandonner lors de la réformation. Pour atteindre ce but, il avait fait de nombreux cadeaux aux personnes influentes du gouvernement, n'oubliant jamais de faire des présents aux dames. Ces cadeaux consistaient ordinairement en grandes coupes en vermeil portant les armoiries de Bellelay, ou en pièces d'or qu'on choisissait parmi celles rares ou neuves, afin qu'elles aient plus d'apparence.

L'abbé Jean-Pierre usait des mêmes procédés à l'égard de Soleure, chaque fois qu'il avait quelque chose à traiter avec le sénat de ce canton. Si des magistrats, baillis ou autres, lui rendaient quelques services, si les notaires, avocats, pasteurs réformés ou autres personnes s'employaient pour faire la reconnaissance des terres, des droits et des redevances de l'abbaye, le prélat les récompensait toujours largement et selon leur rang.

Sa générosité se faisait surtout remarquer quand il s'agissait d'ecclésiastiques. Quand, par exemple, arrivait le visiteur de l'ordre des Prémontrés, on lui faisait grande réception et

lui et sa suite recevaient des présents proportionnés aux bonnes façons qu'ils avaient eues pendant la visite.

Le 7 novembre 1647, arriva à Bellelay l'abbé de Corneul, accompagné de M. le prévôt de Gray et de M. Le Blanc avec un serviteur, pour faire la visite de l'abbaye. Selon l'usage et le droit de l'Evêque de Bâle, arrivèrent en même temps le vicaire général de l'Evêché et M. de Ferrette, maître-d'hôtel de la cour avec trois serviteurs. Ils séjournèrent à Bellelay jusqu'au 18 du même mois et à leur départ l'abbé de Bellelay donna au visiteur, l'abbé de Corneul, 25 pistoles pour son salaire et 10 pour ses peines ; au prévôt six pistoles d'or et de bon poids et à M. Le Blanc 3 pistoles. Le valet eut un ducat, mais on ne fit nul cadeau aux délégués de l'Evêque de Bâle parce qu'on supportait avec peine leur intervention dans les affaires du monastère.

Souvent l'abbé Jean-Pierre était invité à des noces et demandé comme parrain. S'il n'assistait pas à ces invitations, il ne manquait jamais de se faire remplacer et d'envoyer des étrennes.

Le 2 décembre 1647, il reçut une invitation de Léopold Frédéric, duc de Wirtemberg et comte de Montbéliard pour assister à ses noces avec sa consine Sybille, princesse de Wirtemberg. Quoique le prince fut protestant, il avait invité bon nombre d'ecclésiastiques de la contrée, et le motif de religion n'en empêcha aucun de se rendre à Montbéliard. L'abbé de Bellelay, se trouvant alors malade et l'hiver étant déjà rigoureux, se fit remplacer par M. Humbert Bassand, maire de Porrentruy et avocat ordinaire du couvent. Il portait pour cadeau de noces une grande coupe à convecle en vermeil.

Mais si l'abbé Jean-Pierre était généreux envers ceux qui lui rendaient service, il avait aussi ses inimitiés et ses rancunes contre ceux qui se comportaient mal. C'est ainsi que l'avocat Schepplé de Porrentruy, après avoir été longtemps dans les bonnes grâces de l'abbé de Bellelay, les perdit complètement pour avoir pris la défense d'un individu en procès avec l'abbaye. Il abusa, il est vrai, de la connaissance qu'il avait des

archives du monastère et chercha à faire perdre à celui-ci quelques-uns de ses privilèges. L'abbé, indigné de la conduite de cet avocat, inséra dans ses Mémoires que lui et ses successeurs ne devaient plus jamais avoir de relations avec la famille Scheplé et ses descendants, ni leur donner aide et secours en quelle occasion que ce fût.

Le prieur de Grandgourt, lorsqu'il se rendait à Porrentruy pour affaires, ne se contentait pas de la maison que Bellelay avait dans cette ville et où les religieux trouvaient table et logement, mais il allait s'installer au cabaret. Se trouvant attablé à la taverne de la Couronne avec des paysans de Bure, parmi lesquels il y avait le voëble et le lieutenant de la commune, ainsi que leurs fils et neveux, tous membres de la famille Gibottet, il se prit de querelle avec eux au sujet des privilèges et des droits de l'abbaye, il fut battu et gravement maltraité par les gens de Bure. L'abbé Jean-Pierre, informé des mauvais traitements qu'avait éprouvés Père Poiré, inscrivit dans son journal que lui et ses successeurs ne devaient plus jamais donner de fiefs et de terres à fermage à la malicieuse race des Gibottet.

Malgré que l'abbé et ses religieux payassent largement tout ce qui leur était nécessaire durant leur séjour à la Neuveville; malgré que depuis plusieurs années, qu'ils y demeuraient, ils eussent fait beaucoup de bien à la ville, ils ne purent éviter les désagréments attachés au séjour des petites villes, lorsqu'on n'y est pas bourgeois.

Sous la date du 16 avril 1644, l'abbé rapporte la visite que lui firent les députés de la bourgeoisie de la Neuveville pour lui reprocher aigrement, avec furie et menaces, qu'il avait eu l'audace de se plaindre qu'on enlevait des raisins hors des vignes avant la levée des dîmes et que par-là les Neuvevillois lui faisaient perdre une partie de ses revenus;

Que le receveur de l'abbé, quoique de la Neuveville, était peu révérencieux envers le ministre Besson; que la prébende de ce pasteur n'était pas toujours des mieux payée par Bel-

lelay, qui le devait, qu'en particulier on lui livrait des grains qui n'étaient pas assez nets ;

Que la résidence de l'abbé et de ses moines ayant été jusque-là exempte d'impôt ou de droit d'habitation , il devait déclarer si par hasard il se croyait bourgeois de la Neuveville ;

Que, nonobstant la défense du magistrat, il avait l'audace de dire messe en secret dans sa maison et même d'y admettre des étrangers, au grand préjudice de la religion réformée ;

Que toutes ces choses préjudiciables à la ville ne pouvaient rester impunies et que la bourgeoisie voulait en tirer vengeance.

L'abbé répondit avec beaucoup de modération à tous ces griefs. Il prouva qu'en effet les bourgeois de la Neuveville n'attendaient pas l'ouverture des vendanges et la levée de la dîme pour cueillir du raisin.

Il justifia que la prébende du ministre lui était payée scrupuleusement et que tous les ans on ajoutait quelques mesures de blé pour compenser le déchet ;

Qu'il ne pouvait être responsable des procédés de son receveur dans les altercations qu'il avait eues avec le ministre ;

Que la résidence de l'abbé à la Neuveville ne pouvait être sujette à impôt ; qu'elle lui était due comme un privilège attaché à sa qualité de collateur de l'église paroissiale ; que Berne jouissait de ce droit au Landeron et ailleurs sans contestation ;

Qu'il n'avait jamais dit messe dans sa maison de la Neuveville ; que, depuis plus de sept ans qu'il y résidait, il n'avait cessé d'être favorable aux habitants de la Neuveville et qu'il espérait bien que la paix ne serait pas troublée.

On ne voit pas quelle fut la suite de cette affaire , seulement il paraît qu'elle contribua à hâter le départ de l'abbé qui retourna à Bellelay avec toute sa suite, le 9 janvier 1645.

Bellelay possédait plusieurs maisons à la Neuveville , mais comme elles étaient trop petites et mal situées, on les vendit



et échangea pour former un établissement plus spacieux au bord du lac, à côté du port. Il paraît que ce fut l'abbé David Juillerat, qui fit commencer le beau bâtiment qu'on y voit encore, et dans tous les cas ce fut son successeur, Jean-Pierre Cuenat, qui le termina et acheva de l'entourer de toutes ses dépendances.

Cet édifice fut gravement endommagé, le 29 janvier 1645, par un ouragan qui dura depuis 8 heures du matin jusqu'à midi. Il se fit sentir dans une grande partie de la Suisse; il abattit deux tours à Payerne et causa de grands dégâts à Neuchâtel, à Berne et dans d'autres villes.

Mais la maison de la Neuveville fut bientôt réparée, et l'abbé y allait au moins deux fois chaque année : en automne, pour faire les vendanges, et au printemps pour tirer le vin au clair. Dans toutes ces occasions, il se faisait accompagner d'un ou deux moines, d'un valet de chambre, d'un tonnelier et de deux servantes. Il faisait alors tuer la vache dite des vendanges; on faisait venir des vivres et provisions diverses; on réunissait des ouvriers, et quand les vendanges étaient terminées, l'abbé payait toutes les dépenses sans jamais rien laisser en arrière; puis, au moment de partir, il donnait des étrennes à ceux qui lui avaient rendu service. C'est ainsi qu'en 1650, 23 novembre, il rapporte : « La vendange finie, sommes sortis de la Neuveville contre Bienne et avons donné le tringeld, à la femme du receveur une demi-pistole, à ma filiole un demi-quart de ducaton, à la grande fille deux testons et à la servante quatre batz. »

Le 5 juin 1646, l'abbé se rendit à la Neuveville avec sa suite accoutumée pour faire le soutirage du vin. Il s'en trouva 41 tonneaux contenant en moyenne chacun 500 pots, non compris les autres grands tonnaeux.

Le 7 juin de la même année, il rapporte en ces termes quelle était la provision de vin de Bellelay :

« Si bien que depuis les dernières vendanges passées de l'an 1645, parmi (outre) ces quarante-un tonneaux, avons fait conduire à Bellelay neuf vingt tonneaux pleins de

» vin, de chacun l'un dans l'autre cinq cents pots, sans  
» néanmoins aucun contentement d'une partie de mes reli-  
» gieux, non compris quatre grandes mères-bosses encour du  
» présent pleines à Bellelay de l'an 1644. Ce que j'ay voulu  
» remarquer pour monstrier à mes successeurs abbés que  
» nonobstant qu'iceux fassent plus qu'ils ne pourront ne  
» contenteront jamais les religieux, qui ordinairement cher-  
» chent en religion ce que jamais n'eussent trouvé à monde.  
» Ainsi attestons, Jean Pierre abbé, » avec paraphe.

Nous avons déjà cité les provisions que le garde-manger de Bellelay renfermait en 1654, et le journal de l'abbé est rempli de détails sur ces sortes d'objets, en sorte que l'on peut voir que si la guerre avait dispersé quelque temps les moines, elle n'avait toutefois pas épuisé leurs ressources et leurs moyens d'avoir bonne table et cave bien garnie. (\*)

Cette dispersion des religieux et la longue absence de l'abbé avaient amené le relâchement de la discipline à Bellelay. On y buvait beaucoup de vin, chacun s'était habitué à faire plus ou moins ce qu'il voulait et ce n'était pas chose facile que de ramener l'ordre et la stricte observance de la règle.

En 1645, au retour des vendanges, il y eut à Bellelay une scène des plus tragiques; c'est un spécimen de ce qu'étaient alors les mœurs monastiques. Nous la rapporterons en copiant textuellement le journal de l'abbé Jean-Pierre: « Le 30 novembre 1645, le propre jour de St-André apostre, à sept heures et demie du soir, pendant complies, deux religieux prestres estant demeurés hors complies, comme malades dans le poille du couvent, se sont print à querreler de telle sorte

(\*) A cette époque il y avait à peine 25 à 30 religieux à Bellelay. Dans les derniers temps de l'abbaye ce nombre était de 55 à 42 et 4 frères exerçant les professions de maréchal, tonnelier et autres.

En 1200 l'abbaye de Citeaux avait dans ses caves 20 mille mesures de vin. Capéfigue. *Histoire de Philippe-Auguste*, t. II. 187. — Le maître du réfectoire ne faisait plus usage du petit vase pour mesurer le vin, le *justicia* haï des moines.

que l'un tirant son cousteau le va fischer dans le ventre de l'autre à la profondeur d'un pied ; mais par la providence de Dieu, le barbier estant seulement arrivé, lui estancha le sang, et espérons qu'il n'en mourra point. Le religieux qu'a donné le coup de cousteau, instinctu diaboli, s'appelle Pierre Petit-Richard de Pourrentruy, lequel depuis plusieurs années n'a jamais rien faict, ni assisté à chœur, ni leu messe, ni seulement servi une petite messe, ains s'est toujours fait malade en dépit des supérieurs et nous ont toujours attesté les docteurs par leur foy icelui n'estre malade. Enfin iceluy Pierre Fetit-Richard n'at jamais fait bien, ains a toujours esté odieux de la discipline et toujours incité un et aulre contre tous supérieurs. L'aultre religieux qui a reçu le coup est suprieur et s'appelle Claude Borne de Charmavillard en Bourgogne, lequel est de bonne vie. »

« Le 16 Juin 1646, avons envoyé nos deux religieux messire Jean-Henry Batteny et messire Jean-George Schwaller près du nonce apostolique causant le coup de cousteau donné par l'instinct du diable par F. Pierre Petit-Richard à suprieur Claude Borne; et leur avons donné une belle doublette (gobelet), d'argent entièrement dorée pour offrir en passant à Soleure à M. Barthelemé qu'est esté ces années passées commandant en nostre abbaye de Bellelay. »

« Le 6 août 1646, M. François de la Fosse, abbé de Corneul et mons. le prévost de Gray, ensemble d'un religieux de Corneul et M. le Blauc sont sortis de Bellelay, auxquels abbé et prévost avons donné la somme de 27 pistoles et un cheval pour le moins de huit à neuf pistoles qu'avons fait présent audit Sr abbé. A son religieux avons fait présent d'un blanc chapeau de Millan, et le tout à sujet de nostre religieux, Piere Petit-Richard, pour avoir le jour de St-André, fisché un cousteau soub le cœur de F. Claude Borne. Voilà comme se conduisent les mauvais religieux du présent siècle. »

Mais Petit-Richard n'était pas le seul mauvais moine de Bellelay, car sous la date du 22 décembre 1647, l'abbé écrit : « Nous avons envoyé en cour après de M. le vicaire général

notre religieux F. Vernier Brunner, de Soleure, pour être admis en la cure de Greutzigen. Dieu lui fasse grace mieulx vivre à l'advenir, car s'il fait bien, plusieurs seront trompés ; et lui pardonnons de bon cœur de tant de molestations et fascheries qu'il nous a toujours fait estant à couvent. Nous lui avons donné en argent dix livres de Basle. Son serviteur est Jean la Chaussée de Fernet qu'estoit notre portier. »

Un peu plus tard Petit-Richard, après avoir subi diverses peines canoniques et corporelles, mais seulement infligées par ses supérieurs ecclésiastiques, obtint aussi une cure. On se débarrassait au couvent des mauvais moines en les envoyant desservir des paroisses et Dieu sait aussi si plusieurs ne furent pas trompés.

Alors, non-seulement plusieurs religieux ne remplissaient aucun de leurs devoirs, mais d'autres tout en passant pour des hommes bien méritants, s'occupaient cependant de toutes sortes de trafics et d'affaires absolument en dehors des dispositions des statuts de leur ordre.

L'abbé Jean-Pierre Cuenat termina ses Mémoires le 19 août 1659, vingt ans après les avoir commencés. Nous croyons que ce fut de son temps qu'on bâtit le pont de pierre jeté sur le ruisseau qui descend des Genevez et traverse la prairie de Bellelay. On remarque que, dans les grosses pierres qui forment les garde-fous de ce pont, on a ménagé ou taillé des espèces de sièges au nombre de six de chaque côté du pont. On montre bien dans la Prévôté de Moutier, quelques blocs de rocher, du reste assez informes, dans lesquels on veut reconnaître des prie-dieu ou des sièges de St-Germain, qui ont pris miraculeusement la forme des parties du corps de ce vénérable abbé, lorsqu'il faisait usage de ces roches; mais à Bellelay il ne s'agit nullement de miracle, mais bien de sièges taillés de façon à représenter les stalles d'une église.

Dans les beaux jours d'été, lorsque toute la jeunesse des Genevez et du voisinage arrivait dans cette prairie pour faire les foins de l'abbaye, les moines allaient se mêler à ces joyeux faneurs et comme l'heure de vêpres sonnait sou-

vent pendant qu'ils étaient dans la prairie, ils avaient trouvé suffisant de chanter vêpres sous la voûte du ciel. Toutefois, comme on n'était pas toujours assis fort à l'aise sur cette prairie marécageuse, ils s'avisèrent de convertir le pont en lutrin et ils s'asseyèrent gravement en face les uns des autres pour psalmodier commodément les vêpres sur les sièges du pont.

